



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

**20220630019DE**

**TARIFS DE LOCATION 2022**

Il s'agit de voter les tarifs pour le matériel disponible sur le pôle location d'Ydes et l'Office de Tourisme de Champs sur Tarentaine Marchal dans le cadre de la création de l'EPIC pour la gestion de l'Office de tourisme Sumène-Artense. Il est proposé au Conseil communautaire les tarifs suivants :

**Tarifications vélos**

Durée	Enfants <12 ans	Juniors 12/16 ans	Adultes
1 heure	2 €	3 €	4 €
2 heures	3 €	4 €	5 €
3 heures	4 €	5 €	6 €
½ journée	5 €	6 €	8 €
1 jour	9 €	11 €	13 €
2 jours	14 €	18 €	20 €
3 jours	18 €	23 €	28 €
4 jours	22 €	27 €	33 €
5 jours	25 €	30 €	36 €
6 jours	28 €	34 €	39 €
1 semaine	30 €	36 €	42 €

**Tarifications rollers trottinettes**

Durée	Enfants <12 ans	Juniors 12/16 ans	Adultes
1 heure	2 €	3 €	4 €
2 heures	3 €	4 €	5 €
3 heures	4 €	5 €	6 €
½ journée	5 €	6.5 €	8 €
1 jour	7 €	9 €	11 €
2 jours	11 €	13 €	17 €
3 jours	15 €	19 €	24 €

3 heures  
RF  
Sous-préfecture de Mauriac  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR : 07/07/2022  
015-241501055-20220630 20220630019DE-DE

4 jours	19 €	24 €	26 €
5 jours	22 €	26 €	34 €
6 jours	25 €	30 €	36 €
1 semaine	28 €	32 €	39 €

### Tarifications vélos électriques

Durée	Juniors 12/16 ans	Adultes
1 heure	6 €	7 €
2 heures	9 €	11 €
3 heures	12 €	15 €
½ journée	15 €	19 €
1 jour	20 €	25 €
2 jours	30 €	35 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil valide les tarifs ci-dessus proposés

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 07/07/2022

Affichée ou notifiée le 01/07/2022

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/07/2022  
015-241501055-20220630-20220630019DE-DE